

Une procédure Objective, Attentive, Sécurisée, Interactive.

Depuis 2003, la Ville de Champigny sur Marne s'associe au Conseil Départemental pour l'organisation des commissions d'attribution de places en crèche sur le territoire communal.

Cette mise en commun de l'offre de places en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) optimise le potentiel d'accueil sur la commune pour appréhender plus globalement les besoins locaux et les réponses aux familles et pour simplifier leur parcours.

Il est proposé aux familles <u>un téléservice</u> commun d'inscription des demandes de places en crèches municipales et départementales.

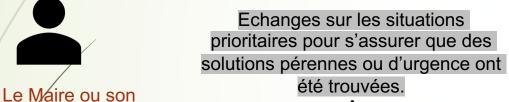


Cet outil dématérialisé s'intègre dans un parcours simplifié qui peut s'articuler autour de points d'informations complémentaires et d'entretiens individuels à la demande des familles.

La commission d'attribution des places en crèches



Le Président du Conseil Départemental ou son représentant







Etude attentive et argumentation de chaque dossier.



Représentants de la Direction municipale de l'Education et de la Petite Enfance



Les directions des crèches municipales et départementales



Le secrétariat



représentant

Représentants de la Direction des crèches départementales

La commission se réunit une fois par an au mois de Mai ou Juin.

Chaque membre de la commission s'engage à respecter l'obligation de réserve et de discrétion.

Les critères pris en compte



Lieu d'habitation



Activité des parents



Temps d'accueil demandé



Situation familiale



Taux d'encadrement



Ressources du foyer



Equilibre des tranches d'âge

Fratrie



Nombre de places libres



Mixité sociale



Parent/enfant en situation de handicap



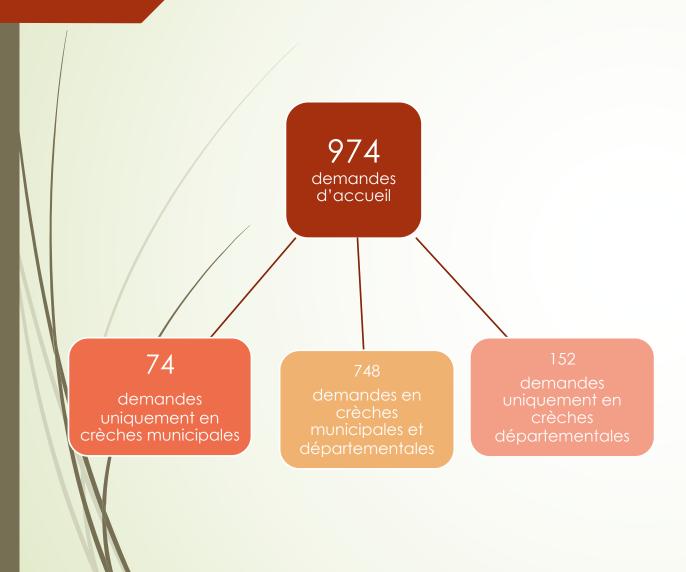
Situation liée à la santé



Orientation prévention

Les demandes d'accueil

Commission du 25 mai 2023



Type de familles	Nombre de dossiers étudiés
Famille en couple	711
Familles monoparentales	192

Résultat de l'attribution des places en crèches

Commission du 25 mai 2023

Sur les 974 demandes d'accueil

La commissions a attribué 277 places :

- 148 places pour une structure municipale
- 129 places pour une structure départementale

Soit un taux de réponse positive de : 28,4%.

La Ville dispose d'un nombre important de structures d'accueil municipales et départementales (10 structures) sur le territoire, et offre ainsi un taux de réponse positive supérieur à la moyenne nationale.

Pour compléter l'offre d'accueil, le territoire dispose d'un réseau de 250 assistant-es maternel-les indépendant-es, 8 micro-crèches, une crèche parentale associative et 1 crèche inter-entreprises.



La répartition des **148** places attribuées dans les structures municipales

	NOMBRE DE PLACES ATTRIBUEES PAR CRECHE
Crèche familiale	21
Crèche EFFEL	30
Crèche LES PÂQUERETTES	24
Crèche Françoise DOLTO	23
Multi accueil KERGOMARD	50
TOTAL	148